

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANCIA
du vendredi 6 juillet 2018 à 20 h 00

PRESENTS : GUICHON Gilles, BLADE Anne, ROY Josiane, BELZUZ Jean-Claude, BORGHINI Yves, MEYNET Francine, SIBELLAS Christophe, BONIN Robert.

ABSENTS EXCUSES : PIQUET Serge.

ABSENT : FERNANDES Raoul.

SECRETAIRE DE SEANCE : BLADE Anne

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu du conseil en date du 11 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU RESTAURANT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé le 31 mai 2018 la vente du camping et du restaurant de la plage à M Guillaume KOCIOŁ et M Sébastien DEBRUERE ou toute personne morale dans laquelle ils sont associés.

Convention d'occupation précaire du restaurant :

La cession des biens immobiliers n'étant pas encore possible, les acquéreurs ont sollicité la Mairie afin de pouvoir ouvrir le restaurant.

Une convention d'occupation précaire doit être mise en place moyennant un loyer mensuel de 1 000 € pour une durée maximale de 3 mois avec effet rétroactif au 1er juillet 2018.

Le Maire dispose de tous pouvoirs pour convenir des modalités du bail.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	135	Champ de la vigne	00 ha 07 a 32 ca
AD	136	Champ de la vigne	00 ha 03 a 68 ca
AD	137	4 Chemin de la Plage	00 ha 11 a 15 ca

Décision relative à la Licence IV :

Enfin, il est proposé de louer pendant 12 mois, la licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie, qui appartient à la commune moyennant le loyer de 150 € par mois

Le Maire dispose de tous pouvoirs pour convenir des modalités de la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise à disposition temporaire du restaurant,
- **ACCEPTE** la location de la licence IV

à M Guillaume KOCIOŁ et M Sébastien DEBRUERE ou toute personne morale dans laquelle ils sont associés.

La séance est levée à 20 heures 30.